



Fiche unique d'inscription périscolaire de la commune de GUIGNEN 2018/2019

02 99 92 20 63 ou 02 99 92 88 02 ou 06 76 79 45 92

FAMILLE

Père Mère famille d'accueil autre :.....

Père Mère famille d'accueil autre :.....

NOM/Prénom :

NOM/Prénom :

Adresse :

Adresse :

Tel domicile:

Tel domicile:

Tel portable :

Tel portable :

E-Mail :

E-Mail :

Profession :

Profession :

Tel travail :

Tel travail :

Situation de famille : mariés pacés vie maritale célibataire divorcés, séparés veuf (ve)

N° allocataire..... CAF MSA Autre

ENFANTS

NOM/Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance (ville/PAYS)	Classe en septembre 2018

Personnes majeures autorisées à venir chercher votre/vos enfant(s)

NOM/Prénom	téléphone	Lien (grands-parents, ami,...)

GARDERIE MUNICIPALE - tel : 02 23 61 62 87

J'inscris mon/mes enfants à l'année : tous les matins tous les soirs

ou lundi matin mardi matin mercredi matin jeudi matin vendredi matin

lundi soir mardi soir mercredi midi jeudi soir vendredi soir

occasionnellement

RESTAURANT MUNICIPAL - tel : 02 99 92 26 65 – mail : rm@guignen.fr

J'inscris mon/mes enfant(s) tous les jours de l'année

Ou Lundi mardi jeudi vendredi

Ou occasionnellement **prévenir du jour de présence ou d'absence 48h avant.(inscriptions via le portail famille)

Une fois l'inscription définitivement validée, vos codes d'accès au Portail Famille vous seront adressés par mail.

FACTURATION et REGLEMENT

Facturation : votre facture est accessible sur le portail famille. Aucune facture papier ne vous sera adressée sauf si demande formulée par écrit.

Mode de règlement choisi :

Paiement en ligne via le Portail Famille

Adhésion au prélèvement automatique (fournir un R.I.B et compléter le mandat de prélèvement SEPA si 1^{ère} demande ou changement de coordonnées bancaires)

Règlement auprès du Centre des finances publiques de Guichen

Renseignements concernant la santé de l'enfant

➤ **Allergie** → prénom de l'enfant :

alimentaire* (préciser).....

autre (préciser).....

➤ **Autre problème de santé (asthme, autre maladie chronique...)** :

*Prendre rapidement contact avec le responsable du restaurant municipal rm@guignen.fr (02 99 92 26 65) afin d'établir le PAI avec certificat médical, obligatoire dès le 1^{er} jour de fréquentation du service.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mon/mes enfant(s) est/sont inscrit(s) au transport scolaire oui non

Autorisations parentales et attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), responsable légal de(s) l'enfant(s).....
..... :

autorise le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

autorise la mairie de Guignen à utiliser des photos ou vidéos prises lors d'activités et où figurent mon/mes enfant(s), pour illustrer ses prochaines brochures, bulletins, site internet ou autres documents de présentation.

atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service périscolaire de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...). par téléphone au 02 99 92 88 02, SMS au 06 76 79 45 92 ou par mail à enfance@guignen.fr ou via le portail Famille.

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires de la commune de Guignen et s'engage à s'y conformer.

m'engage à fournir une copie de mon attestation d'assurance individuelle « accident et responsabilité civile » avec mention de l'extension péri et extra- scolaire ;

reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait à.....

Le.....

Signature(s)

(précédée(s) de la mention « lu et approuvé »)

*En cas de divorce ou séparation, signature du (ou des) parent(s) exerçant l'autorité parentale.

